



n° 24 - 2 avril 2010 Égalité

Fédération de Paris du Parti socialiste

Pas de bébés à la consigne: histoire d'une mobilisation légitime

« Pas de bébés à la consigne » est un collectif qui se bat contre les mesures et projets du gouvernement concernant les modes d'accueil et de scolarisation des jeunes enfants et pour leur amélioration et développement.

Il demande une politique publique ambitieuse pour la petite enfance qui doit permettre à toutes les familles d'accéder à un mode d'accueil de qualité ou à l'école maternelle sans barrière financière. Le collectif affirme clairement que c'est la première condition pour assurer le droit au travail des femmes.

La première pétition « pas de bébés à la consigne » date d'avril 2009. Elle portait sur les propositions de modification du décret relatif aux établissements et services d'accueil, visant à créer 200 000 places d'accueil d'ici à 2012. Ce décret signifie la fin de l'accueil de qualité, transformé désormais en gardiennage et « mise à la consigne ».



**Pas de bébés
à la consigne !**

**Le prochain
rendez-vous de la
Commission:
lundi 12 avril 2010 à
19h15, à la
Fédération**

**Exceptionnellement,
nos travaux
commenceront à 19h15
et
le débat avec nos
intervenantes
dès 19h30**

Ordre du jour :

- **19h15** : point sur les initiatives des sections en matière d'égalité femmes hommes
- **19h30** : **rencontre-discussion avec Dr Annie Bureau-Roger et Dr Marie-Laure Brival,** sur « l'IVG en 2010: état des lieux ».

Le samedi 5 décembre 2009 a eu lieu la première manifestation du collectif contre la dégradation assurée de l'accueil de la petite enfance de qualité. Elle était suivie le 17 février 2010 par une journée d'action et de grève avec un rassemblement devant Matignon. Des centaines d'établissements étaient fermés ce jour là et les associations et syndicats, représentant les familles, professionnels de la petite enfance et de l'Education nationale y ont participé en grand nombre.

Car si le décret rentre en application, les personnes accueillant les bébés pourront s'occuper de plus d'enfants en même temps, les assistantes maternelles auront moins d'une semaine de formation initiale et il y aura moins de professionnels de la petite

enfance dans les crèches. Il y a également une mesure prévoyant des jardins d'éveil à titre de réalisations expérimentales sans prévoir aucun taux d'encadrement pour les jeunes enfants de 2-3 ans. Sans oublier la loi votée récemment en première lecture par le Sénat sur la « création des maisons des assistantes maternelles » qui en réalité seront des « crèches low-cost », sans règle de fonctionnement et exposant les professionnels à de graves problèmes de responsabilité. Autre mesure et non des moins critiquables : la transposition de la directive européenne services (la fameuse Bolkestein) dans le droit français qui vise à inclure le secteur de l'accueil des jeunes enfants dans le champ concurrentiel et ouvrirait la porte à la déréglementation totale de l'accueil collectif et à la suppression des subventions publiques aux établissements.

Suite au succès de cette journée d'action et pour exiger un véritable plan d'urgence pour un accueil de qualité de la petite enfance, une nouvelle grève a eu lieu le 11 mars 2010 avec un mouvement d'une ampleur exceptionnelle des professionnels de la petite enfance pour préserver la qualité d'accueil des tout petits. Plus de 50% de grévistes dans toute la France, des centaines et des centaines d'établissements fermés, 8000 à 10 000 manifestant-e-s à Paris, des centaines dans chaque ville lors de plusieurs dizaines de rassemblements en province.

Mais le gouvernement reste sourd aux revendications du collectif et persiste et signe: plus de bébés accueillis par des professionnels moins qualifiés, voilà son ambition pour la petite enfance ; déqualifier les professionnel-le-s de la petite enfance, voilà sa conception de la promotion professionnelle des femmes (pour 95% ces métiers sont exercés par des femmes).

Après une nouvelle journée de grève le 23 mars 2010 pour le retrait du nouveau décret sur l'accueil collectif et pour un plan d'urgence pour la petite enfance, le collectif appelle maintenant à manifester le 8 avril, avec toujours la même revendication : un service public de qualité pour l'accueil des petits enfants.

Pour plus d'informations
sur le collectif et la journée d'action du 8 avril 2010:
www.pasdebebesalaconsigne.com

Egalité, une Lettre qui fait peau neuve!

Pour son n°22, *Egalité* actualise son visuel et sa maquette. En effet, il s'agit de les harmoniser avec le nouveau logo du Parti socialiste, fidèle au poing et à la rose, avec des lignes plus modernes.

Souvenons-nous que le logo "PS égalité femmes hommes" a été créé en 2009 à l'initiative du SF parisien égalité, par Bruno Lapeyre, militant parisien.

Résolument socialiste donc féministe, le logo *PS égalité* est aujourd'hui adopté par la Commission nationale droits des femmes, par de nombreuses fédérations et sections.

Améliorer les congés maternité, paternité et parental : des actions concrètes pour les droits des femmes et l'égalité des sexes

A l'initiative des députés socialistes, une proposition de loi a été examinée le 25 mars 2010. Elle vise à porter le congé maternité de 16 à 20 semaines; à l'étendre à celles qui aujourd'hui ne peuvent en bénéficier (femmes exerçant une activité non salariée: cheffes d'entreprises, artisanes, etc.; ou travaillant en intermittence); et à ouvrir la possibilité d'un congé parental alternatif, impliquant ainsi les deux parents dans l'éducation des enfants.

Il s'agit de mieux protéger le congé maternité. Il s'agit aussi d'améliorer les congés paternité et parental, afin de promouvoir une juste répartition du travail domestique entre les sexes. Car aujourd'hui, au sein des familles, ce sont encore majoritairement les femmes qui sacrifient leur carrière et leur autonomie pour s'occuper des enfants. Il s'agit enfin de faire évoluer les conditions de travail pour permettre aux femmes et aux hommes de concilier les temps de vies familiale et professionnelle. Mais..... la droite a refusé toutes ces améliorations.....

Dénonçons la contre-réforme des territoires voulue par la droite

Signons la pétition nationale "Défendons la parité !"



Les femmes représentent la moitié de l'humanité. Ce qui les concerne intéresse la société tout entière. Pourtant, elles subissent encore aujourd'hui de fortes discriminations. En politique, dans la sphère économique, elles sont toujours sous représentées. C'est pourquoi les actions en faveur de la parité, entreprises par la gauche, doivent se poursuivre et s'intensifier.

La droite tourne le dos à la parité. Avec la contre-réforme des collectivités territoriales, la régression est alarmante. Les projections réalisées sont unanimes : en 2014, les « conseillères territoriales » occuperaient moins de 20 % des sièges, alors que les régions comptent aujourd'hui 47,98 % de conseillères régionales.

Depuis 1999 la parité est inscrite dans la Constitution française : «La loi garantit l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives ». Depuis le 6 juin 2000, la loi oblige les partis politiques à présenter des listes strictement paritaires

pour les élections municipales, régionales ainsi que, dans certains cas, aux sénatoriales. Cette loi oblige aussi à présenter 50% de femmes aux élections législatives sous peine de réduction de leur financement public.

En dépit des grands progrès accomplis depuis 50 ans, essentiellement grâce aux associations féministes, aux élus et aux gouvernements de gauche, les Françaises sont encore quotidiennement confrontées à des difficultés propres à leur genre. Les femmes sont les premières victimes du chômage, des emplois précaires, des salaires sous-évalués et de la pauvreté. Les plus hauts postes à responsabilité, autant au sein des entreprises que des institutions ou des entreprises publiques, ne sont que très difficilement accessibles aux femmes.

Le 10e anniversaire, cette année, des lois sur la parité nous commande d'agir.

Signez et faites signer sur
www.defendonsnosterritoires.fr

Nous demandons :

- que la création des conseillers territoriaux soit supprimée du projet du gouvernement de réforme des collectivités territoriales
- que soit imposé l'égal accès des femmes et des hommes dans les institutions publiques (Conseil constitutionnel, Conseil supérieur de la magistrature, Conseil économique, social et environnemental, CSA, ...)
- qu'une loi contraignante institue la parité - et non un quota - dans les conseils d'administration des établissements publics, des entreprises publiques, ainsi que dans les entreprises privées.
- que des sanctions efficaces soient imposées aux partis politiques pour que la parité soit réalisée lors des élections au scrutin uninominal.

Nous demandons au gouvernement de prendre des initiatives fortes pour assurer l'égalité des salaires entre les femmes et les hommes.

Christine RIMBAULT

Secrétaire fédérale à l'égalité
chris_rimbault@yahoo.fr



Andrea FUCHS

Secrétaire fédérale adjointe à l'égalité
andrea.fuchs@neuf.fr